



Union Sportive de l'Enseignement  
du Premier degré  
9, rue du Docteur Potain 75019 PARIS  
Tel : 01.53.38.85.18  
mail : [contact@usep75.fr](mailto:contact@usep75.fr)

Direction de la Jeunesse et Sports  
Bureau des Écoles du Sport  
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS  
Tel : 01.42.76.32.02  
Tel : 01.42.76.28.30

Paris, le lundi 21 novembre 2011

Ref : 69 /11-12

## ESCRIME 2011 – 2012

### COUPE des ROIS - 11 janvier 2012

#### I. CALENDRIER

- Retour des engagements (listing) pour le **14 décembre 2012** (délai de rigueur)
- Dates des rencontres : 11 janvier 2012 à 9h30

Lieu des rencontres : Salle de Sport BUFFAULT : 26 rue Buffault 75009 M° Cadet

#### II. ORGANISATION

La coupe des Rois est un tournoi individuel. Un classement individuel et un classement par AS seront effectués. L'organisation sera choisie en fonction du nombre de présents.

#### III. RESULTATS ET RECOMPENSES

Les différents classements devront être envoyés par le responsable de la rencontre à l'USEP.

**A transmettre à :**

Par téléphone : 01.53.38.85.18 - Par fax : 01.40.40.14.47 – Par e-mail : [resultats@usep75.fr](mailto:resultats@usep75.fr)  
Par courrier USEP Paris 9, rue du Docteur Potain 75019 PARIS

Tous les enfants seront récompensés. Les 6 premiers enfants de chaque AS remportent des points.

L'AS vainqueur recevra un trophée qu'elle remettra en jeu chaque année. L'AS qui le remporte 3 fois successivement le conservera définitivement.

#### IV. LICENCES

Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes qu'aux enfants dûment licenciés à l'USEP encadrés par des animateurs dûment licenciés à l'USEP. Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive. Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en cas d'incident et d'accident lors des déplacements et des compétitions. Elles sont en outre la principale ressource de l'USEP Paris et lui permettent de remplir matériellement sa mission. Leur présentation et leur description sur les feuilles de matches seront donc obligatoires dès la première rencontre.

SUITE AUX DECISIONS PRISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2001, LA PRESENTATION DE LA LICENCE REVETUE D'UNE PHOTOGRAPHIE DE SON TITULAIRE SERA OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE RENCONTRE. IL SERAIT BON POUR UNE BONNE EDUCATION A LA VIE ASSOCIATIVE, QUE LA VERIFICATION DES LICENCES SOIT EFFECTUEE PAR LES ENFANTS EUX-MEMES.

## **V. ARBITRAGE**

Chaque association pourra former un ou des Jeunes Officiels (assesseurs, poussins ou pupilles) pour arbitrer le plus de rencontres possibles. Notre mission d'éducation nous invite à le faire. Former de Jeunes Officiels et leur permettre d'assumer ce rôle sur les terrains doit être notre objectif.

De ce que nous avons pu observer l'année dernière, il n'y a franchement pas plus "d'erreurs" d'arbitrage lorsque ce sont des enfants qui arbitrent que lorsque ce sont des adultes.

**Nous sommes avant tout des éducateurs et nous ne devons absolument pas l'oublier dans notre rôle d'animateur sportif.**

***Il serait souhaitable que ce soit des Jeunes Officiels USEP (Poussins ou Pupilles) qui arbitrent et participent à l'organisation des Tournois.***

